

## RENTRÉE universitaire 2020

En ce jour de reprise pour certaines et certains d'entre nous, nous espérons que ces congés se sont bien passés pour tout le monde et que la reprise pourra se faire dans les meilleures conditions possibles malgré le contexte particulier de cette rentrée 2020.

Pour la CGT, que la présidence s'exprime ou non, elle reste **responsable** de la santé et de la sécurité des personnels sur leur lieu de travail en toutes circonstances mais il ne suffit pas d'écrire que la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses sont prioritaires pour que ce soit vrai dans le réel du travail.

Pour que chacun et chacune puisse conduire les missions de formation et de recherche, **il faut que la présidence crée les conditions pour que cela soit possible pour tous et toutes**, sur tous les campus de l'établissement, pour tous les personnels quel que soit leur statut dans le travail (titulaires, contractuel·les et personnels extérieurs de sociétés prestataires). Il ne suffit pas d'avoir déplacé quelques bureaux dans l'objectif que les règles de distanciation physique soient respectées pour que le travail de prévention soit réalisé. Cette prévention doit aller jusque dans les moindres détails de votre organisation du travail et le port du masque - désormais obligatoire - n'est qu'un aspect particulier et très parcellaire de la politique de prévention qui doit être élaborée et menée. Le port du "masque chirurgical" n'exonère en rien l'employeur de ses obligations en matière de prévention du risque et de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et travailleuses sur leur lieu de travail. Rien ne sert de faire croire que les individus et leur comportement seraient à l'origine de la propagation du virus. Cette responsabilité reste du ressort des autorités politiques du pays et de nos chef·fes d'établissements.

**En cas de difficultés sur votre lieu de travail ou dans votre organisation du travail, n'hésitez pas à nous solliciter :**

[cgt-info@univ-lorraine.fr](mailto:cgt-info@univ-lorraine.fr)

**Rentrée universitaire catastrophique :  
notre colère est totale !!**  
**La mobilisation générale est indispensable**



#ESRenPeinture

*Enseignants attendant des directives du ministère sur le déroulement de la rentrée.*

Comme dans la chanson populaire « Tout va très bien, Madame la Marquise ! », la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) refuse de voir la réalité en face : **la rentrée universitaire 2020 s'annonce réellement catastrophique.**

=> [Lire le texte en ligne](#)



Ce 26 août, la ministre de la transformation et de la fonction publiques, Amélie de Montchalin, a réuni les organisations syndicales de la fonction publique de l'État afin de présenter les principaux axes d'évolution des **règles sanitaires à compter du 1er septembre**.

- **le port du masque** : il sera obligatoire dans les espaces clos de travail et de circulation (exception dans les bureaux individuels). Des masques chirurgicaux seront fournis aux agents vulnérables et des masques « grand public » fournis aux autres agents. Des marges de manœuvre seront laissés aux chefs de services afin de tenir compte des particularités de certains services et des adaptations seront faites pour les agents en situation de handicap.

- **le télétravail** : la dernière période a démontré une adaptation des salariés au travail à distance qui permet des opportunités mais révèle aussi des risques (surcharges de travail, isolement, troubles musculosquelettiques, etc.). Le télétravail sera privilégié et proposé aux agents à condition que la mission puisse être pleinement exercée avec le matériel et l'équipement adéquats.

- **les agents vulnérables** ou qui vivent auprès de personnes vulnérables : le régime des autorisations spéciales d'absence (ASA) est supprimé à compter du 1er septembre ! Soit ces agents peuvent télétravailler, soit, pour assurer leur protection, il leur sera fourni des masques chirurgicaux et proposé une adaptation de leur poste de travail (bureau seul si possible). Si un agent estime ne pouvoir reprendre son travail, il devra déposer un congé annuel ou se faire prescrire un congé de maladie ordinaire. => Voir le [nouveau décret](#)

- **les autorisations spéciales d'absences pour garde d'enfants** : elles ne trouvent plus à s'appliquer à compter du 1er septembre, sauf si le télétravail est impossible et que l'école ou la crèche sont fermées pour raisons sanitaires (avec attestation de l'établissement). Dans les autres cas, les agents prennent des congés de droit commun.

**Pour la CGT**, la santé des agents au travail ne peut se limiter au port du masque qui n'est pas la seule protection à leur fournir. Cela pose des questions sur l'environnement de travail, les conditions de vie au travail, les temps d'exposition. Cela implique de mettre en œuvre des concertations sur l'organisation du travail, sur le temps de travail, sur les mesures collectives à mettre en place : aménagement des postes de travail, instauration de temps de pause, hygiène et nettoyage des locaux et des matériels, fournitures de gel, etc. Le port du masque ne va pas se subir de la même façon selon la fonction de l'agent et nécessite des adaptations selon les secteurs.

#### Et pourtant à l'université de Lorraine :

Si, dans sa note transmise ce vendredi 28 août, le président de l'université précise que "Pour tous les personnels et les étudiants, le port du masque est obligatoire", il ajoute : "**la circulation du virus est à l'heure actuelle limitée dans les départements lorrains. La présence sur le lieu de travail est la règle, sauf pour les personnes à risque dont la situation nécessite d'éviter les lieux de travail**" s'exonérant ainsi des préconisations ministérielles sur le télétravail, qui doit "être privilégié", et cela sans avoir consulté le CHSCT ni les organisations syndicales.

Toutes ces questions impliquent que le **CHSCT** soit immédiatement et régulièrement réuni. La prochaine réunion, prévue le 11 septembre (bien tardivement) devra être consacrée à ces questions. Les acteurs de la médecine de prévention doivent être consultés ; ils doivent bénéficier de moyens humains et matériels renforcés.

Une réunion de la **Commission Temps de travail** (membres du CT et du CHSCT) aura lieu le 10 septembre (là aussi, bien tardivement) et devra aborder la question du télétravail ponctuel.

Rappelons que "**travail à domicile**" et "**télétravail**" sont deux modalités très différentes : le télétravail est encadré par des textes précis (aucun texte aujourd'hui à l'UL sur les jours de télétravail flottants ou ponctuels pourtant prévus par décret), sur la base du volontariat, et tous les frais inhérents doivent être financés par l'établissement.

**S'agissant des ASA** pour les agents vulnérables (ou vivant avec une personne vulnérable), nous demandons qu'elles soient **maintenues** dès lors que l'agent ne peut pas télétravailler ou que les conditions ne sont pas réunies pour assurer sa protection sanitaire (sur son lieu de travail mais aussi pour s'y rendre). Il est inconcevable qu'il soit contraint de se mettre en arrêt maladie (perte de traitement à partir de 90 jours). Par ailleurs, l'établissement doit clairement communiquer sur le maintien des ASA pour **la garde d'enfant** dès lors que l'école, la classe ou la crèche serait fermée.

**Un peu partout dans nos établissements, le même type de protocoles sanitaires est en train d'être mis en place (sans concertation avec les instances élues). Ils imposent des mesures plus restrictives que dans le primaire et le secondaire : port du masque et distanciation, ce qui impose de diminuer les capacités d'accueil et donc d'hybrider de nombreuses formations. C'est ce qu'il se passe lorsqu'un gouvernement refuse de se donner les moyens : recruter et louer des locaux, comme cela se passe dans d'autres pays, devrait être la seule solution !**

## Classement de Shanghai

### Instrument de justification du démantèlement de notre service public d'Enseignement supérieur et de Recherche

Le classement de Shanghai est contesté depuis sa création en 2003. Il a servi de prétexte aux gouvernements successifs pour imposer les réformes qui ont déstructuré l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) depuis 20 ans : autonomie des établissements, désengagement financier de l'État au profit de financements par projets, regroupements divers et variés, fusions-absorptions...

Rien d'étonnant donc à l'auto-satisfaction de la ministre Vidal de l'ESR lors de la publication du classement de Shanghai 2020 : « En décloisonnant universités, grandes écoles et organismes de recherche, et en leur permettant de déployer leur stratégie au sein d'une organisation dont ils ont choisi le modèle, l'ordonnance du 12 décembre 2018 a permis aux établissements français de valoriser leur potentiel scientifique et de se voir reconnaître parmi les meilleurs établissements au monde. » Et plus loin : « Ces nouveaux modèles d'universités font la preuve de leur pertinence et sont désormais reconnus à l'étranger, témoignant de la qualité de notre enseignement et de notre recherche au plan international. »

Même le président Macron a jugé bon de publier un tweet : « La qualité de notre enseignement supérieur et de notre recherche est enfin reconnue internationalement à son vrai niveau ».

#### **Pour la CGT FERC Sup, c'est exactement le contraire.**

La reconnaissance scientifique internationale ne passe pas par un tel classement. Elle est le résultat de la qualité du travail des personnels du service public d'ESR. Les diverses lois (Pacte pour la Recherche, LRU-Pécresse 2007, LRU-Fioraso 2013...) ont épuisé les personnels, contourné ou supprimé les règles démocratiques de fonctionnement des universités, et renforcé la bureaucratie universitaire. L'ordonnance de décembre 2018 –imposer une politique en légiférant par ordonnances : bravo la démocratie !– est célébrée alors qu'elle accélère la dérégulation en permettant de déroger pendant 10 ans à quasiment toutes les règles de fonctionnement des universités. De ce point de vue, Saclay est l'aboutissement de cette dérégulation :

l'agglomération d'établissements absurde et sans objectif scientifique (hors paraître « gros »)... et le risque pour les personnels des EPST (CNRS, INSERM, INRAE, INRIA...) d'être fondus / noyés dans le nouvel ensemble.

La réalité, c'est la concurrence stérile entre établissements, au détriment des personnels et de la recherche. La réalité, c'est le financement différencié des établissements : le développement de quelques « universités de recherche » prestigieuses et le marécage pour les « collègues universitaires » accueillant les classes populaires. La réalité, c'est la volonté de détruire le service public d'ESR. La réalité, c'est la marche forcée vers la marchandisation et la privatisation de l'ESR.

C'est le résultat d'une transformation bureaucratique et managériale de l'université à l'opposé de sa mission de production de savoirs et de leur appropriation par les étudiant·es.

Le communiqué de la ministre Vidal conclut : « La future loi de programmation de la recherche, avec un investissement de 25 milliards d'€ sur les 10 prochaines années, contribuera encore davantage à cette distinction française en confortant la France parmi les grandes nations scientifiques. »

**Pour la CGT FERC Sup, au contraire, le développement du service public de l'ESR n'est pas compatible avec la LPPR qui remet en cause le recrutement des personnels sous statut de fonctionnaire, accroît le financement de la recherche par contrat et le recours aux travailleurs et travailleuses contractuels, et favorise ainsi le développement de la précarité qui nuit à la qualité de la recherche et de l'enseignement. Plutôt que courir après les bons points d'un classement principalement destiné aux universités chinoises, nous avons besoin d'un service public national d'ESR et d'un recrutement massif de fonctionnaires.**

# TOU-TE-S ENSEMBLE LE 17 SEPTEMBRE

## Une rupture profonde s'impose !

La rentrée sociale revêt un caractère tout à fait inédit à plus d'un titre. Aux conséquences humaines de la crise sanitaire, s'ajoutent des mesures régressives portées par le Gouvernement. Celles et ceux qui travaillent et produisent les richesses, dont les salariés qui ont été particulièrement exposés et mis à contribution pendant le confinement, sont les premiers à payer les velléités d'employeurs qui annoncent licenciements et délocalisations. Pendant ce temps, ils maintiennent le versement de dividendes pour les actionnaires et exigent de nouvelles exonérations de cotisations sociales et des baisses d'impôts.

=> [Lire la suite](#)

**Pour la CGT, la santé des agent.es au travail est une question essentielle et tous les moyens doivent être mis en œuvre pour assurer leur protection dans le cadre de l'exercice de leurs missions.**

**En cas de difficultés sur votre lieu de travail ou dans votre organisation du travail, n'hésitez pas à nous solliciter :**

[cgt-info@univ-lorraine.fr](mailto:cgt-info@univ-lorraine.fr)



## Calendrier

**Calendrier des instances où nos élu.es et mandaté.es vous représenteront à l'UL :**

Vendredi 4 septembre : Réunion CT Prime COVID (CGT-SUD)

Jeudi 10 septembre : Commission Temps de travail (télétravail ponctuel - prise en charge du CET) - (CGT-SUD)

Vendredi 11 septembre : CHSCT (CGT-SUD)

Jeudi 17 septembre : Comité technique (CGT-SUD)

Vendredi 18 septembre : CPE plénière (cat C)

**Auditions Assemblée nationale LPPR :**

par la commission des Affaires culturelles et de l'Éducation - [31/08-04/09](#)

<http://www.fercsupcgt-lorraine.fr/>

Site web



LorraineSupCgt



@FercSupCGT\_UL

**C'est la rentrée ! Osez la CGT ! Syndiquez-vous !**

Pour gagner une société juste durable et solidaire, il nous faut être plus nombreux à nous engager.

=> [cgt-info@univ-lorraine.fr](mailto:cgt-info@univ-lorraine.fr)